

tés souvent de ceux du XIII^e siècle), des plateaux, aiguères, etc., a pris un nouveau développement.

Au point de vue de la fabrication des bijoux, Fès tient la première place parmi les villes marocaines. Dans cette branche, l'élément israélite prédomine.

Les statistiques des opérations de garantie indiquent qu'en 1934 la fabrication locale de bijoux en or a porté sur 236,3 kilos et celle de bijoux en argent sur 2.625,3 kilos contre respectivement 190,6 kilos et 3.904,9 kilos en 1931.

La fabrication des nattes de jonc paraît se développer favorablement en raison de l'utilisation croissante de ses produits dans les revêtements muraux.

Un effort de modernisation se manifeste dans les ateliers du meuble. Cependant la concurrence des produits importés de Syrie et d'Égypte demeure assez forte.

L'artisanat constitue dans la région de Fès un élément de la plus haute importance économique et sociale. M. Ricard notait, en 1918, que l'artisan de Fès est le descendant et l'héritier des artistes de Kairouan et qu'il « appartient à une classe moyenne qui, sans être vue, occupe un rang fort honorable ». MM. G. Hardy et J. Céliérier écrivent, en parlant de Fès, « ... ses artisans sont célèbres et sans rivaux dans trois spécialités : travail du cuir, mosaïque, tissus... ».

Grâce au système de l'estampille de garantie officielle les produits marocains s'imposent sur les marchés mondiaux. Pour les tapis, les résultats obtenus sont des plus nets : 67.000 mètres carrés ont été exportés en 1933 contre 20.000 mètres carrés en 1920.

Cette méthode, consistant à contrôler les marchandises avant de les mettre en vente, existait déjà dans l'ancien Maroc : dans les souks, un personnage officiel avait pour mission d'entourer, dans un coin, les tapis qui recélaient des malfaçons.

Au premier plan des préoccupations du gouvernement du Protectorat, du point de vue de la rénovation de l'artisanat, se trouve le développement à donner à l'enseignement indigène. A Fès, la construction de la nouvelle école professionnelle était à peine terminée que l'on projetait son extension qui a été mise en adjudication le 1^{er} mars 1935. L'école, qui comptait au début une vingtaine d'élèves, a vu son effectif passer à 80 en 1928 ; depuis cette époque, celui-ci a presque triplé.

Ainsi, les efforts de la France, en vue de la sauvegarde de l'industrie indigène se sont manifestés à la fois dans le sens d'une protection des produits et dans celui de la formation professionnelle des futurs artisans. Il était, en effet, indispensable de conserver, à côté d'une industrie européenne naissante, un artisanat indigène rénové dont les produits n'avaient pas peu contribué, dans les siècles passés, à accroître le prestige et la renommée de la capitale du Nord.

(A suivre.)

Georges LUCAS.

Une tradition de fabrication indigène à favoriser.

L'INDUSTRIE DU TANNAGE DES PEAUX AU TAFILALET

Les critiques parfois dirigées contre certains procédés défectueux de traitement du cuir au Maroc appellent tout naturellement l'attention sur les méthodes susceptibles de sauvegarder la bonne qualité de fabrication de ce produit. L'étude ci-après résume les précautions prises pour le tannage des peaux au Tafilalet. Cet exemple mérite d'être retenu comme un témoignage des bonnes traditions de fabrication locale. Nous serions heureux de pouvoir étendre à d'autres industries cet inventaire qui contribuerait à sauvegarder la réputation qualitative de l'artisanat marocain.

Le cuir filali

A. — Le cuir filali est obtenu avec des peaux de caprins ou d'ovins. Celui provenant des peaux de caprins est plus résistant et plus apprécié. L'autre ne sert guère qu'à faire des doublures.

Aucune différence n'est faite entre les peaux des bêtes de montagne ou de plaine. Il faut seulement que l'animal soit gras, les peaux d'animaux maigres étant de mauvaise qualité.

B. — *Tannage.* — a) Lorsque l'animal vient d'être écorché, sa peau est immédiatement salée sur la *face chair*. Il faut environ 1 kilo de sel par peau.

Ayant été retournée (poils à l'extérieur) elle est laissée à l'ombre pendant deux ou trois heures pour « boire le sel » ; puis retournée à nouveau (chair à l'extérieur) elle est maintenue à l'ombre pendant un ou deux jours pour sécher.

b) Les peaux ainsi préparées sont alors mises dans un bassin en maçonnerie, à ciel ouvert, pouvant en contenir mille.

Dans le bassin se trouve une solution de dix quintaux de sel dans de l'eau dans laquelle les peaux subissent une première fermentation afin que les poils puissent être enlevés facilement.

c) Après huit à dix jours de bain, les peaux sont retirées et les poils raclés à l'aide d'un bâtonnet. (Le poil récupéré est séché et vendu).

d) Les peaux raclées subissent une nouvelle préparation appelée « El Khel » (le vinaigre) parce que la fermentation qui se produit, dégage une odeur assez comparable à celle du vinaigre. Dans un petit bassin en maçonnerie, à ciel ouvert, pouvant contenir cent peaux, celles-ci sont étendues (la face poil à l'intérieur) ; un ouvrier les saupoudre avec la poudre provenant d'une plante séchée connue sous le nom de « El Ghalga ».

(*El Ghalga*, genre de broussaille atteignant 0 m. 80 de hauteur qui pousse sur la Hammada, sur le bord des oueds proches de la Hammada, dans la région de Megta Sfa, Taguerroumt et Mecissi, mais à l'intérieur de l'oasis du Tafilalet).

Il faut 5 kilos de poudre de « Ghalga » pour cent peaux.